

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Groupe 122 - Saint-Brieuc
Centre St-Jouan
12 rue Gustave Eiffel
22000 Saint-Brieuc

tel : 02 96 75 20 29

courriel : amnesty-stbrieuc@orange.fr

représenté par C. Lefeuvre (présidente)

Saint-Brieuc, le 15 novembre 2017

Madame , Monsieur,

Depuis quelques semaines , la presse se fait l'écho des difficultés rencontrées par les départements bretons concernant l'accueil des mineurs étrangers arrivant en nombre dans notre région et particulièrement à Saint-Brieuc. Il a également été relaté des cas de familles avec enfants en bas âge demandeurs d'asile n'étant plus hébergées par les services tenus de les prendre en charge.

Le groupe **Amnesty International de Saint-Brieuc**, en collaboration avec plusieurs associations humanitaires locales, a l'occasion de côtoyer ces migrants à leur arrivée ainsi que dans l'accomplissement de leurs démarches administratives. Aussi a-t-il pu constater les situations dramatiques de personnes étrangères à la rue de plus en plus nombreuses chaque semaine.

Notre organisation souhaiterait attirer particulièrement l'attention sur le cas des mineurs isolés qui sont désormais quasi systématiquement refusés par les Services du Conseil Départemental à leur arrivée, bien que parfois en provenance d'autres départements qui ont reconnu leur minorité. Ils se retrouvent à dormir dehors en ville, aidés par d'autres jeunes ou des passants qui leur apportent nourriture et vêtements.

Autre situation : des mineurs qui avaient dans un premier temps, été pris en charge par le Conseil Départemental, sont mis à la porte, leur minorité étant brutalement contestée. Cet hiver, 15 jeunes se sont retrouvés dehors . En ajoutant les arrivées récentes, on compte désormais au moins 30 jeunes à la rue de janvier à ce jour dans l'agglomération briochine.

Une jeune membre de notre Antenne Jeunes, lycéenne, nous a dit combien ces faits , connus des élèves de la ville, étaient pour eux révoltants. De même, le récit dans la presse des situations de familles en détresse, a touché de nombreux citoyens qui nous ont exprimé leur émoi.

Ainsi, à l'appel des associations, une chaîne de solidarité s'est spontanément constituée depuis plusieurs mois et un réseau de 50 familles organise actuellement un relais pour accueillir à leur domicile ces 30 mineurs. Ils sont tous scolarisés grâce à l'intervention de bénévoles pour une remise à niveau ou en formation professionnalisante.

Force est donc de constater que cet élan de solidarité citoyenne, qui semble être délibérément ignoré, pallie les manquements des institutions de l'état et du département.

Et pourtant, les textes de droit international concernant l'accueil des demandeurs d'asile et mineurs isolés existent bel et bien : ils préconisent de mettre en place une protection efficace, permettant de satisfaire leurs besoins élémentaires dans le respect de leurs droits humains et de la dignité de la personne: accès à un abri convenable, à la nourriture, à des sanitaires et aux soins de santé et à la scolarité pour les enfants.

Le monde est actuellement confronté à une crise migratoire majeure. Face à une crise d'une telle ampleur, il est demandé aux pays les plus riches qui en font le moins, de relever ce défi historique.

Il faut actuellement chercher des réponses sortant de l'ordinaire et faire preuve d'une volonté politique extraordinaire.

Nous demandons aux citoyens de faire entendre leur voix et de défendre les réfugiés vulnérables qui sont parmi nous ou sont sur les routes.

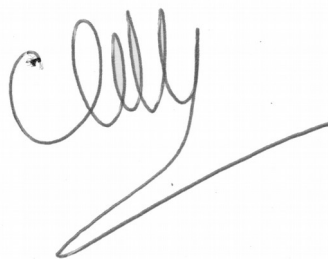
Et nous vous demandons, en tant que représentant de l'État ou élu, de tout faire pour que soit appliqué le droit international :

- Convention de Genève relative au statut des réfugiés de 1952 et
- Convention des Droits de l'Enfant de 1989 , toutes deux ratifiées par la France respectivement en 1954 et 1990.

Reporter ses obligations sur les citoyens n'est pas digne d'une démocratie, encore moins de la patrie des droits de l'homme.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre considération.

Pour le groupe, C. Lefevre

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Lefevre', with a long horizontal stroke extending to the right.